

Le 9 mai 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 9 mai 2016 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Micheline Lepage, conseillère

Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
Mme Marie LeBlanc, conseillère
M. Réjean Rioux, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Absence : M. Maurice Vaney, conseiller

Vacance : Poste de conseiller, quartier Est, siège no 2.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale et greffière adjointe, M. Daniel Thériault, trésorier, et Benoit Rheault, greffier.

7 citoyens assistent à l'assemblée.

13 185

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

13 186

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AVRIL 2016

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016.

ADOPTÉE

13 187

3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS D'AVRIL 2016

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois d'avril 2016 au montant total de 264 280,49 \$.

ADOPTÉE

4. APPROBATION PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER DU RÉGLEMENT D'EMPRUNT NO 813

Le greffier dépose, conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2), le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relatif au « Règlement no 813 décrétant l'acquisition d'une surfaceuse à glace, comportant une dépense de 100 000 \$ et un emprunt du même montant, remboursable en 10 ans » : ce certificat mentionne que ledit règlement no 813 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter puisqu'aucune demande n'a été reçue le 20 avril 2016 afin qu'un scrutin référendaire soit tenu.

13 188

5. SUIVI DE L'APPEL D'OFFRES « FOURNITURE DE SERVICES DE LABORATOIRE POUR LE SUIVI DU PROJET DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DES RUES NOTRE-DAME EST ET JEAN-RIOUX (VTP-2016-03) »

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a demandé des soumissions par appel d'offres sur invitation pour le projet « Fourniture de services de laboratoire pour le projet de réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Jean-Rioux, VTP-2016-03 » à deux entreprises ;

ATTENDU QUE, le 21 avril 2016, la Ville a reçu les deux soumissions suivantes, les prix étant ici exprimés toutes taxes incluses:

- EnGlobe Corp. : 47 093,76 \$;
- GHD Consultants ltée : 48 335,49 \$;

ATTENDU QUE l'offre de « EnGlobe Corp. » est conforme au devis et est au prix soumis le plus bas;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles accorde à l'entreprise « EnGlobe Corp. » le contrat pour la fourniture de services de laboratoire pour le projet de réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Jean-Rioux, conformément aux documents de cet appel d'offres et à la soumission déposée et ce, pour le montant, avec taxes, de 47 093,76 \$;

Que : le Conseil municipal autorise le maire, M. Jean-Pierre Rioux, ou la directrice générale, Mme Pascale Rioux, à signer tout document nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

13 189

6. SUIVI DE L'APPEL D'OFFRES « FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (2016-2021) (VTP-2016-04) »

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a demandé des soumissions par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et par un avis publié dans le journal Info-Dimanche pour le projet « Fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable (2016-2021), VTP-2016-04 » ;

ATTENDU QUE le 6 mai 2016 la Ville a reçu une seule soumission, soit de « Aquatech Société de gestion de l'eau inc. » ;

ATTENDU QUE le soumissionnaire s'est qualifié au niveau de l'analyse qualitative de la soumission ;

ATTENDU l'offre de « Aquatech Société de gestion de l'eau inc. » est au coût annuel de 91 880,00 \$ plus taxes (soit 105 639,03 \$ incluant les taxes) ;

ATTENDU QUE, suite à l'application des critères de pondération, le comité d'analyse recommande au Conseil d'adjuger le contrat de fourniture de services professionnels à l'entreprise « Aquatech Société de gestion de l'eau inc. » ;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles accorde à l'entreprise « Aquatech Société de gestion de l'eau inc. » le contrat pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable, pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021, conformément aux documents de cet appel d'offres et à la soumission déposée et ce, pour le montant annuel de de 91 880,00 \$ plus taxes, avec indexation les 1^{er} janvier 2017 à 2021 ;

Que : le Conseil municipal autorise le maire, M. Jean-Pierre Rioux, ou la directrice générale, Mme Pascale Rioux, à signer tout document nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

13 190

7. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DES BASQUES

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles présente une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) 2016/2017 de la MRC des Basques pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace et, à cet effet, mandate M. Frédéric Jean, directeur des loisirs, à présenter pour et au nom de la Ville une demande et à signer tout document nécessaire. Le montant demandé est de 15 000 \$, soit 5 000 \$ pour chacun des trois appels de projets.

ADOPTÉE

13 191

8. DÉSIGNATION EN MATIÈRE D'INCENDIE

ATTENDU les exigences du Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) ;

Pour ce motif,

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles désigne le directeur du Service de sécurité incendie (SSI) de Trois-Pistoles, M. Pascal Rousseau, comme la personne autorisée à modifier pour le territoire de Trois-Pistoles : 1) les directives en lien avec le schéma de couverture de risques en incendie et 2) le schéma de déploiement des ressources du SSI de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

13 192

9. SERVICE D'INSPECTION ET RAMONAGE DES CHEMINÉES EN 2016

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles possède un Service de sécurité incendie (SSI) qui inclut en particulier un préventionniste ;

ATTENDU les dispositions du règlement no 697 ayant pour objet de réglementer l'inspection et le ramonage des cheminées ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles retienne les services de « Service de ramonage M. Ouellet Enr. » afin d'effectuer l'inspection et le ramonage des cheminées pour la saison 2016 ;

Que : les coûts chargés aux contribuables (clients) soient les suivants :

- Inspection de la cheminée seulement : 20 \$
- Ramonage, ramassage des résidus et inspection : 35 \$;

Que : les conditions suivantes fassent partie du présent contrat :

- les résidus de ramonage ne doivent pas être déposés chez les clients ;
- le ramoneur doit référer les clients au SSI de la Ville pour toute question en matière de prévention incendie, mise à part celles concernant l'état de fonctionnement de la cheminée inspectée.

ADOPTÉE

13 193

10. RAPPORT D'ACTIVITÉ EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

Pour ce motif,

Il est proposé par Réjean Rioux,

Et résolu à l'unanimité,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte le rapport d'activités en lien avec le schéma de couverture de risques de la MRC des Basques, ce rapport concerne les activités de l'année précédente du Service de sécurité incendie (SSI) de Trois-Pistoles, soit l'année 4 dudit schéma qui s'est terminée le 31 mars 2016.

ADOPTÉE

13 194

11. DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU les besoins importants d'amélioration du réseau routier municipal à Trois-Pistoles, notamment pour l'asphaltage des rues Notre-Dame Ouest, Jenkin, Vézina, Raymond, Gagnon, des Cèdres, du Parc, etc. ;

Pour ce motif,

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Et résolu à l'unanimité,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles demande à M. Jean D'Amour, ministre délégué aux Affaires maritimes, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et député de Rivière-du-Loup–Témiscouata, une aide financière d'un minimum de 50 000 \$ pour l'année 2016 dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE

13 195

12. FINANCEMENT DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATION 2015 PAR LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE le Conseil de Ville de Trois-Pistoles a réalisé en 2015 les acquisitions d'immobilisation suivantes :

- Véhicules – Travaux publics : 19 422,69 \$

- Réparation bassin de la piscine régionale :	40 614,41 \$
- Informatique - Hôtel de ville :	1 876,67 \$
- Blocs sanitaires - Camping municipal :	10 000,00 \$
- Équipements - Service des incendies :	29 088,47 \$
- Équipements - Travaux publics :	<u>15 881,43 \$</u>
Total :	116 883,67 \$

ATTENDU QU'il est de l'intention du Conseil de Ville de Trois-Pistoles de financer ces acquisitions d'immobilisation par le fonds de roulement de la Ville sur une période de cinq ans ;

ATTENDU QUE ledit fonds a suffisamment de disponibilités pour financer les dépenses ci-haut mentionnées ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles finance par le fonds de roulement les acquisitions d'immobilisation détaillées ci-dessus au montant de 116 883,67 \$. Le fonds d'administration remboursera le fonds de roulement en cinq années de 2016 à 2020 inclusivement à raison de quatre versements égaux et consécutifs de 23 376,73 \$ et un cinquième paiement de 23 376,75 \$.

ADOPTÉE

13 196

13. FINANCEMENT DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATION 2015 PAR LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

ATTENDU QUE le Conseil de Ville de Trois-Pistoles a réalisé en 2015 les acquisitions d'immobilisation suivantes :

- Infrastructures en loisirs :	201 487,33 \$
- Réparation du quai éperon :	4 560,53 \$
- Éclairage public – Luminaires de rues à DEL :	60 984,09 \$
- Système téléphonie IP :	<u>24 199,29 \$</u>
Total :	291 231,24 \$

ATTENDU QU'il est de l'intention du Conseil de financer ces acquisitions d'immobilisation par les activités de fonctionnement ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles finance par les activités de fonctionnement les acquisitions d'immobilisation détaillées ci-dessus au montant de 291 231,24 \$.

ADOPTÉE

13 197

14. TRANSFERT DE RÉSERVES FINANCIÈRES POUR 2015

ATTENDU les deux réserves financières suivantes de la Ville de Trois-Pistoles :

- Réserve - Entretien des équipements - Assainissement :	20 000,00 \$
- Réserve - Entretien des équipements - Usine de filtration :	<u>30 000,00 \$</u>
Total :	50 000,00 \$

Pour ce motif,

Il est proposé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise le transfert de ces deux réserves financières totalisant 50 000,00 \$ aux activités de fonctionnement de l'année 2015.

ADOPTÉE

13 198

15. PROCESSUS D'ADHÉSION À UNE COUR MUNICIPALE

ATTENDU des éléments financiers nouveaux soumis aux membres du Conseil municipal concernant le processus d'adhésion à la Cour municipale ;

Pour ce motif,

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles résilie la résolution no 13 179 et informe la MRC des Basques de sa réticence à poursuivre le processus d'adhésion à la Cour municipale de Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE

13 199

16. COLLECTES SUPPLÉMENTAIRES DES MATIÈRES ORGANIQUES

ATTENDU les problématiques d'hygiène vécues par la population quant à la collecte des matières organiques (bacs bruns) en période estivale ;

Pour ce motif,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles demande à la MRC des Basques de prendre entente, avec l'entrepreneur chargé de la collecte des matières résiduelles, afin d'ajouter 17 collectes supplémentaires de bacs bruns à l'été 2016 (9 dans le secteur ouest et 8 dans l'est) sur le territoire de la Ville, pour un montant de 10 200 \$ plus taxes, montant que la Ville s'engage à rembourser à la MRC en 2016.

ADOPTÉE

13 200

17. TOUR DE COMMUNICATION DE VIDÉOTRON

ATTENDU QUE la compagnie Vidéotron projette l'implantation d'une tour de communication sur le territoire de la Ville de Trois-Pistoles, soit sur une partie du cimetière, partie nord du lot 5 226 996 du cadastre du Québec située à l'ouest de la route 293 ;

ATTENDU QUE la procédure CPC-2-0-03 d'Industrie Canada prévoit la consultation de la municipalité responsable de l'utilisation du sol dans le cas de l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion (cette procédure découle de l'application de la Loi sur la radiocommunication) ;

ATTENDU QUE, à la demande du Conseil de Ville, plusieurs sites ont été analysés depuis près d'un an afin de diminuer les impacts visuels ;

ATTENDU les contraintes techniques expliquées par les représentants de la compagnie, en particulier 1) la nécessité d'être près du centre-ville et en hauteur en raison des longueurs d'ondes utilisées, 2) l'accessibilité au site et 3) la facilité d'y acheminer l'électricité ;

ATTENDU les compromis faits par la compagnie quant à la hauteur de la tour et à son aspect (tour monopole de 45 m* plus le paratonnerre, au lieu d'une tour autoportante de 60 ou 75 m) (* hauteur par rapport à l'actuel niveau moyen du sol) ;

ATTENDU QUE le site visé semble constituer le site de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles :

- se dise favorable audit projet d'implantation de tour de type monopole de couleur neutre (ex. gris-bleu), à la condition toutefois que la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges donne son accord au projet ;
- demande à la compagnie qu'une haie soit implantée autour de la clôture entourant la tour afin de favoriser son intégration au paysage ;
- exige que la compagnie n'éclaire pas le sommet de la tour à moins que les autorités fédérales ne l'exigent ;
- demande à la compagnie de rencontrer la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges et de consulter la population de celle-ci sur ce projet.

ADOPTÉE

13 201

18. CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE

Il est proposé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles proclame la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la Ville de Trois-Pistoles et invite la population, les entreprises, les organisations et les institutions à reconnaître les bénéfiques des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

ADOPTÉE

13 202

19. PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de Trois-Pistoles et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles manifeste, dans le cadre de sa politique culturelle et par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

13 203

20. DIVERS DONNÉS ET AUTORISATIONS

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles verse à l'organisme « Le Périscope des Basques » un don de 50 \$ dans le cadre d'un spectacle-bénéfice tenu le 6 mai dernier ;

Que : le Conseil verse à l'organisme « La Corporation de la maison des jeunes de Trois-Pistoles inc. » une subvention de 6 000 \$ à titre d'aide au paiement du loyer ;

Que : le Conseil fasse l'achat de 25 billets à 2 \$ (totalisant 50 \$) à la Ligue d'improvisation des Basques qui se déroulera à la Forge à Bérubé ;

Que : le Conseil autorise la tenue de la Marche pour l'Alzheimer, secteur des Basques, qui aura lieu dans des rues de Trois-Pistoles le 29 mai prochain et verse un don de 100 \$ à la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent, avec la mention « pour secteur MRC des Basques » ; copie de cette résolution sera transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

21. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Les questions ont porté sur les sujets suivants :

- 1- Pétition bruit du Domaine des Trois-Pistoles.
- 2- Appel d'offres VTP-2016-04.
- 3- Collectes supplémentaires des matières organiques.
- 4- Travaux rues Jean-Rioux et Notre-Dame Est (débutent le 24 mai 2016).
- 5- Eaux pluviales et gouttières (règlement).

13 204

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Rioux,

Et résolu à l'unanimité,

Que : La séance soit levée. Il est 20 h 29.

ADOPTÉE

Jean-Pierre Rioux
Maire

Benoit Rheault
Greffier